

# COMITE OLYMPIQUE GABONAIS

Immeuble les Forestiers-BP 5117 Libreville-Gabon-Tél : 72.38.15

Libreville, le 30 octobre 2007

**A Monsieur Le Secrétaire Général  
Fédération International des Echecs  
9, Sygrou Ave,  
11743 Athènes  
GRECE**

N° 0010/COG/TG

**Objet** : Affiliation Du Gabon à la FIDE

**Monsieur le Secrétaire Général,**

A la suite d'un examen approfondi de la pratique des échecs au Gabon, laquelle est organisée autour de l'Association pour le Développement des Echecs au Gabon (ADEG), j'ai l'honneur de vous faire connaître que je marque mon accord au projet d'affiliation du Gabon à la Fédération International des Echecs.

Cela se fera par le biais de l'ADEG dont les démarches de reconnaissance administrative auprès des autorités gabonaises sont en voie d'être réalisées.

Nous sommes particulièrement intéressés par les programmes de développement du GCA qui prônent l'introduction de ce sport dans les écoles et caressons le souhait que, après l'affiliation de l'ADEG à la FIDE, celle-ci puisse être éligible aux différents programmes d'aide à son développement. Nous nous engageons du reste à envisager une subvention à notre niveau, pour cette association dès lors qu'elle aura satisfait à nos exigences.

Je rappelle enfin que le bureau de l'ADEG est composé de

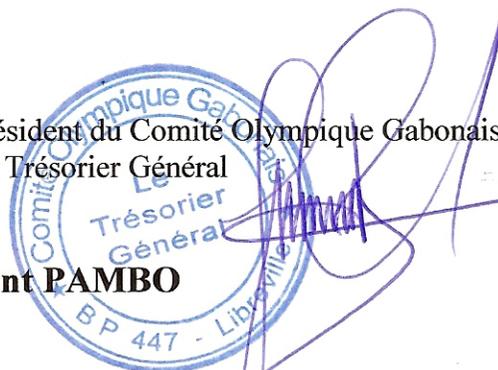
Président : Barthélémy BONGO AKANDA NDJILA  
Vice Président : Jean Pierre MOULAIN AYOMBO  
Secrétaire Général : Alain OUATTARA  
Secrétaire Général Adjoint : Ivan TRICKOVIC  
Trésorier : Ghabrial AYAD

En comptant sur votre détermination à voir ce sport se développer dans nos pays d'Afrique, je demeure dans l'attente de voir l'aboutissement de cette démarche pour que le Gabon prenne très rapidement part aux joutes internationales d'échecs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma parfaite considération

P le Président du Comité Olympique Gabonais  
P.O Le Trésorier Général

**Crésant PAMBO**



## **Compte-rendu de la visite de Mr Lewis NCUBE Vice Président de Fédération Internationale d'Echecs à Libreville**

### Objectifs principaux :

- Aider l'Association d'Echecs locale à se structurer en Fédération Gabonaise d'Echecs (FGE) et à effectuer les formalités d'affiliation à la Fédération Internationale (FIDE) ;
- Elaborer une stratégie de développement des activités pour la FGE, notamment avec le développement d'un programme d'initiation et d'enseignement dans les écoles ;
- Identifier les besoins locaux en terme de matériel, de formation et d'assistance technique ;
- Encourager le Gabon à être présent sur la scène échiquéenne mondiale, avec notamment la participation d'une équipe gabonaise aux Olympiades d'Echecs dont la prochaine tenue sera en Octobre/Novembre 2008 ;
- Etablir des premiers contacts avec les principales administrations et organismes concernés et s'assurer du soutien du gouvernement gabonais.

A tout point de vue cette visite a été un succès en particulier grâce à une forte implication des membres de l'Association locale et tous les objectifs de la mission ont été atteints.

Mr NCUBE a pu constater un nombre important de joueurs actifs, fortement motivés avec du potentiel.

### Personnalités rencontrées :

- Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs : Mr le Directeur de Cabinet du Ministre avec certains des Conseillers Techniques ;
- Mr Jean-François TARDIN, Conseiller Technique du Ministre d'Etat, Ministre de la Défense Nationale ;
- Mme Sylvia BONGO ONDIMBA ;
- MM le Vice-président et le Trésorier du Comité Olympique Gabonais ;
- La Directrice de l'Ecole privée « Le Royaume des Enfants » à Batterie IV ;
- Certains Médias locaux (RTG 1, Africa n°1, l'Union)

### Perspectives :

1. Entrée du Gabon au sein de la FIDE, le Gabon sera le premier pays d'Afrique Centrale à être affilié, ce qui lui permettra de prendre le leadership sous-régional ;
2. 2<sup>ème</sup> visite de Mr NCUBE en première semaine de décembre 2007, avec du matériel échiquéen pour démarrer (100 jeux, 50 pendules, 10 échiquiers muraux et divers petit matériels) par la suite d'autres dons de matériel sont prévus ;
3. Organisation à Libreville du premier Open d'Echecs Officiel du Gabon aux alentours de mars/avril 2008, avec la venue probable de joueurs étrangers. A cette occasion il est prévu différents stage de formation afin de renforcer les capacités locales et de préparer l'équipe gabonaise pour les prochaines Olympiades ;
4. Favoriser la création et l'affiliation de fédérations nationales dans les autres pays de la sous-région, en vue de l'établissement d'un bureau sous-régional à Libreville pour l'Association Africaine d'Echecs de la FIDE ;
5. Développement de nouveaux clubs en particulier à l'intérieur du pays ;
6. Organisation du Championnat d'Afrique d'Echecs à Libreville en 2009.

  
BONGO AKONKIA NDJICA BANTOBONY

Libreville, le 24/10/2007.

MINISTERE DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE

DIRECTION DES SPORTS ET  
DU PLEIN-AIR

SERVICE DES SPORTS CIVILS  
ET MILITAIRES

N° 0024 /MJS/SG/DG/DSPA/SSCM

REPUBLIQUE GABONAISE  
Union Travail Justice

## ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

\*\*\*\*\*

Je soussigné **Edouard MISSONI EDEMBI**, Directeur des Sports et du Plein-Air, attestation que l'Association dénommée : **Association des Joueurs d'échecs Gabonais** fait l'objet d'une étude par mes services en vue de la délivrance prochaine d'un agrément technique.

En foi de quoi, ce quitus lui est établi pour service et valoir ce que de droit./-

Fait à Libreville, le 17 octobre 2007

Le Directeur des Sports et du Plein-Air

  
  
**Edouard MISSONI EDEMBI**



# ADEG

## STATUTS

### TITRE I

#### BUT ET COMPOSITION

##### ARTICLE 1<sup>er</sup>

L'association dite « Association pour le développement Echiquéen au Gabon » (ADEG) fondée à LIBREVILLE le 28 mars 1998 est une association à but non lucratif, régie par la loi 35/62 du 10 décembre 1962.

Dénomination familière : L'Echiquier Gabonais

Sigle : Deux échiquiers.

Elle a son siège à Libreville, au cyber café (ALLEGRO), au Pavillon (trois-quartier), B.P.897, Tél : 06.21.52.43, sa durée est illimitée.

##### ARTICLE 2

Ses objectifs sont de :

- développer et de démocratiser le jeu d'échec au Gabon,
- créer la Fédération Gabonaise Echiquéenne (FGE) et homologuer cette fédération par la Fédération Internationale des Echecs (FIDE)
- créer au Gabon d'autres Clubs rattachés à l'Association, en particulier dans les Lycées et Universités,
- enseigner le jeu d'échecs dans les écoles,
- organiser le championnat échiquéen du Gabon et des manifestations échiquéennes dans des lieux publics de prestiges ou privés,
- Diffuser de l'information échiquéenne dans la presse écrite et audiovisuelle.



### **ARTICLE 3**

L'Association se compose de membres d'honneur, bienfaiteurs ou honoraires et de membres actifs.

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Comité Directeur aux personnes physiques ou morales qui rendent ou ont rendu des services à l'Association. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'Association sans être tenues de payer ni cotisation annuelle, ni de droit d'entrée.

Le titre de membre bienfaiteur ou honoraire peut être décerné à toute personne qui apporte son aide à l'Association, soit en rendant des services en nature soit en versant une cotisation annuelle.

Le titre de membre actif peut être décerné à toute personne versant une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale et défini au règlement intérieur.

Pour acquérir la qualité de « membre », il faut être présenté par deux membres de l'Association et être agréé par le Comité Directeur.

### **ARTICLE 4**

La qualité de membre de l'Association se perd :

- par la démission
- par la radiation prononcée par le Comité Directeur, pour non paiement de la cotisation ou pour motifs graves, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications, sauf recours à l'Assemblée Générale.



## TITRE II

### ADMINISTRATION

#### **ARTICLE 5 :**

Les pouvoirs de direction au sein de l'Association sont exercés par un Comité Directeur, dont les membres sont élus pour un an par l'Assemblée Générale.

Les membres sortant sont rééligibles.

Le Comité Directeur est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus.

Le Bureau de l'association comprend au minimum 1 Président, 1 Secrétaire Général et 1 Trésorier. Il comprend au maximum six membres 1 Président, 1 Vice-président, 1 Secrétaire Général, 1 Secrétaire Général adjoint, 1 Trésorier et 1 Trésorier adjoint.

Est éligible au Comité Directeur toute personne âgée de vingt et un ans au moins au jour de l'élection, en possession d'une carte nationale d'identité ou une carte de séjour gabonaise, et à jour de ses cotisations et jouissant de ses droits civils et politiques.

L'Assemblée Générale élit pour un an le Président de l'association, puis les autres membres du Comité Directeur. Le Comité Directeur se réunit, sous l'autorisation du Président et désigne en son sein les autres membres du bureau de l'association.

En cas de vacances de poste du Président, le Vice-président sera chargé d'exercer la Présidence jusqu'à la fin du mandat du Comité Directeur.

Et en cas de vacances du poste de Vice-président, le Comité Directeur se réunit pour élire un Président qui siégera jusqu'à la fin du mandat du Comité Directeur.

#### **ARTICLE 6 :**

Le Comité Directeur se réunit au moins une fois par mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur l'initiative du Bureau. La présence de la moitié des membres est nécessaire pour la validité des délibérations du Comité Directeur.



Tout membre du Comité Directeur qui aura, sans excuse acceptée par celui-ci, été absent à trois (3) séances consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Il est tenu un procès-verbal des séances. Les procès-verbaux signés par le Président et le Secrétaire sont transcrits, sans blancs ni ratures sur un registre tenu à cet effet, dont les pages sont numérotées.

Les personnes rétribuées par l'association peuvent être appelées à assister, avec voix consultative, aux séances du Comité Directeur.

### **ARTICLE 7 :**

Le Président ou à défaut un membre du Comité Directeur spécialement habilité représente l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il signe, conjointement avec le Secrétaire Général, tous les documents et lettres engageant moralement l'association et avec le Trésorier, ceux l'engageant financièrement.

Les dépenses sont ordonnées par le Président.

### **ARTICLE 8 :**

Les membres du Comité Directeur ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leurs sont confiées.

Le Comité Directeur vérifie les justifications présentées à l'appui des demandes de remboursement de frais. Il statue sur ces demandes hors de la présence des intéressés.



### TITRE III

## L'ASSEMBLEE GENERALE

### **ARTICLE 9 :**

L'Assemblée Générale de l'association comprend outre les membres du Comité Directeur, tous les membres actifs âgés de 18 ans au moins au jour de la réunion. Chaque membre a droit à une voix.

Les membres d'honneur ainsi que les membres bienfaiteurs ou honoraires peuvent y assister, mais avec voix consultative. Il en est de même des membres actifs de moins de 18 ans.

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an. Elle peut en outre être convoquée exceptionnellement par le Président ou sur l'initiative du Comité Directeur ou à la demande motivée de la moitié au moins de ses membres.

Son ordre du jour est fixé par le Comité Directeur.

L'Assemblée Générale entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité Directeur, sur la situation morale et financière de l'association. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et procède, s'il y a lieu, à l'élection du Président de l'association et des autres membres du Comité Directeur.

### **ARTICLE 10 :**

La présence des deux tiers des membres de l'association est nécessaire pour la validité des délibérations de l'Assemblée Générale.

Si ce quorum n'est pas atteint, il est convoqué, avec le même ordre du jour, à quinze jours au moins d'intervalle, une deuxième Assemblée Générale qui délibère, quel que soit le nombre des membres présents.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents, soit à main levée, soit s'il est demandé par un délégué, au vote secret.



## TITRE IV

### MODIFICATIONS DES STATUTS ET DISSOLUTION

#### **ARTICLE 11 :**

Les statuts ne peuvent être modifiés ou l'association ne peut être dissoute que par une Assemblée Générale extraordinaire réunie sur la proposition du Comité Directeur ou la moitié au moins des membres dont se compose l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale extraordinaire est adressé aux membres au moins un mois à l'avance.

L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut valablement délibérer que si les trois quarts de ses membres sont présents.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau, mais à 15 jours au moins d'intervalle. Elle peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés ou l'association ne peut être dissoute qu'à la majorité des 2/3 des membres présents.

Le procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale extraordinaire est adressé sans délais au Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

#### **ARTICLE 12 :**

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association. Elle attribue l'actif net, conformément à la loi, à une ou plusieurs associations pratiquant des activités de même nature. En aucun cas, les membres de l'association ne peuvent se voir attribuer, en dehors de la reprise de leurs apports, une part quelconque des biens de l'association.

#### **ARTICLE 13 :**

Le Président doit effectuer les déclarations réglementaires prévues par la loi 35/62 du 10 décembre 1962 concernant notamment :

- Les modifications apportées aux statuts,
- Le changement de titre de l'association,
- Le transfert du siège social,
- Les changements survenus au sein du Comité Directeur.



**ARTICLE 14 :**

Les règlements intérieurs sont préparés par le Comité Directeur et adoptés par l'Assemblée Générale.

Les présents statuts ont été adoptés en Assemblée Générale.

**LE PRESIDENT**

**LE SECRETAIRE GENERAL**



GENS UNA SUMUS

# FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ÉCHECS

Recognized by the International Olympic Committee

9, Syggrou Avenue, 11743 Athens, Greece

Tel: (30) 210-921 20 47

Fax: (30) 210 -921 28 59

E-mail: office@fide.com

URL: http://www.fide.com

## QUESTIONNAIRE

### for national Federation applying for FIDE Membership

1. Exact name of the chess Federation : **ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ECHIQUEEN AU GABON (ADEG)**.....

..... Year founded : **1998** .....

2. Postal address : **BP 897 LIBREVILLE (GABON)**.....

Telephone : **00 (241) 06-21-52-43** Telefax : .....

E-mail : [akanga2001@yahoo.fr](mailto:akanga2001@yahoo.fr); [i56g@yahoo.fr](mailto:i56g@yahoo.fr); [itricko@yahoo.fr](mailto:itricko@yahoo.fr) .....

Telex : ..... Cable Address : .....

3. Full name of President (Chairman) : **BONGO AKANGA NDJILA Barthelemy**.....

4. Full name of Executive Director (General Secretary or other full-time official) : **IVAN TRICKOVIC (General Secretary adjoint); Gabriel AYAD (Trésorier); General Secretary (Mr OUATTARA Alain) goes to his country about 1year; MOULAIN AYOMBO Jean Pierre.(Vice-president)** .....

5. What is (are) your national language(s) ? **FRENCH**.....

Which of the following FIDE languages\* do you prefer and what is your second choice ? 1.**FRENCH**..... 2.**ENGLISH**.....

\* *English, French, German, Spanish, Russian, Arabic and Portugese are FIDE languages. FIDE Minutes are published in English.*

6. How many individual members (players) do you have ? **200** .....

How many competitions for individuals did you have last year ? **1**.....

How many of these were for players under 16 years of age ? **0** .....

Name your National individual champion **AYOMBO ALEWINA  
CHAVIHOT MOULAIN Jean Pierre**

7. How many affiliated clubs do you have ? **3** .....

How many team competitions do you organize in a year ? **0** .....

8. Are you the only national organization for chess in your country ? **YES** ..

Name others (if any) : .....

9. Name your player(s) with FIDE titles (if any) : .....

10. What is the name of your official chess magazine (if any and please enclose a copy) ? .....

11. Will your Federation have the opportunity to take part in the activities of FIDE (for example, to organize international tournaments, send representatives to official FIDE competitions) ? **YES**.....

12. Do you receive any government support ? **NO**.....

If yes, give details, stating cash subsidy given last year or recently ?.....

.....

What government department is in charge of chess ? **MINISTERE DE  
LA JEUNESSE ET DES SPORTS** .....

13. Does your country have a National Olympic Committee that is affiliated to the International Olympic Committee ? **YES**.....

14. What is your relationship with your National Olympic Committee ? .....

**THE RELATION IS VERY GOOD, THEY WANT HELP US TO  
GROW**.....

15. Do you receive any subsidy from your National Olympic Committee ? ... **No**

If yes, give details, stating cash subsidy given last year or recently ?.....

.....

How many competitions for individuals did you have last year ? **1**.....

How many of these were for players under 16 years of age ? **0** .....

Name your National individual champion **AYOMBO ALEWINA  
CHAVIHOT MOULAIN Jean Pierre**

7. How many affiliated clubs do you have ? **3** .....

How many team competitions do you organize in a year ? **0** .....

8. Are you the only national organization for chess in your country ? **YES** ..

Name others (if any) : .....

9. Name your player(s) with FIDE titles (if any) : .....

10. What is the name of your official chess magazine (if any and please enclose a copy) ? .....

11. Will your Federation have the opportunity to take part in the activities of FIDE (for example, to organize international tournaments, send representatives to official FIDE competitions) ? **YES**.....

12. Do you receive any government support ? **NO**.....

If yes, give details, stating cash subsidy given last year or recently ?.....

.....

What government department is in charge of chess ? **MINISTERE DE  
LA JEUNESSE ET DES SPORTS** .....

13. Does your country have a National Olympic Committee that is affiliated to the International Olympic Committee ? **YES**.....

14. What is your relationship with your National Olympic Committee ? .....

**THE RELATION IS VERY GOOD, THEY WANT HELP US TO  
GROW**.....

15. Do you receive any subsidy from your National Olympic Committee ? ... **No**

If yes, give details, stating cash subsidy given last year or recently ?.....

.....

16. Are there restrictions on membership in your Federation (on national, political, racial, social or religious grounds or on account of sex) ? **No**....
17. Does your Federation acknowledge the Status of FIDE and develop activities in accordance with the Statutes ? **YES** .....

18. Is your country an independent state with its own constitution ? **YES** .....

If not, is it fully autonomous in the administration of sport ? .....

Is your country a member of the United Nations, or do you have an Observer status in the United Nations ? (If so, state year) **YES** .....

Does your country have a national flag and national anthem ? **YES** .....

19. Are there in principle restrictions for issuing visas to foreigners ? **No** .....

20. Do you have a copy of your Federation Statutes or Constitution ? **YES** ....

If yes, please forward a copy with this questionnaire.

Are your Statutes approved by your government ? **YES** .....

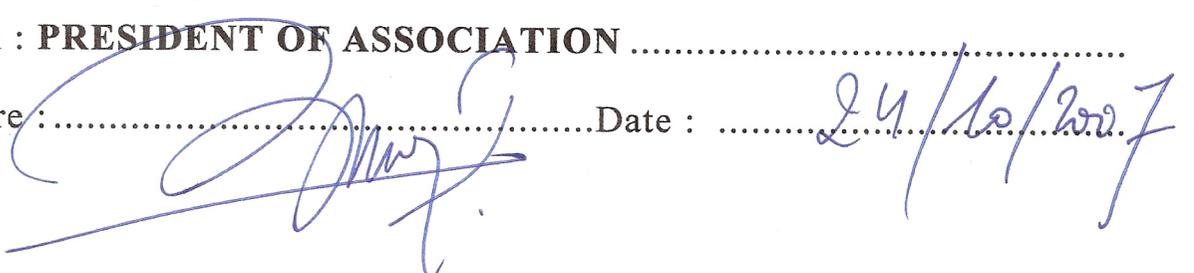
If so, by which government entity ? **MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS** .....

National Chess Federation Authorized Official :

Name : **BONGO AKANGA NDJILA Barthelemy** .....

Position : **PRESIDENT OF ASSOCIATION** .....

Signature : ..... Date : .....

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Bongo Akanga Ndjila', is written over the signature line. To the right, the date '24/10/2007' is handwritten in blue ink over the date line.